

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2022

3 A 5 QUESTIONS DANS LA SPÉCIALITÉ

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 (8 points)

La reconquête des différents publics des médiathèques après les confinements liés à la crise de la COVID-19.

Question 2 (4 points)

Comment promouvoir et valoriser les collections en médiathèques au moyen des outils numériques ?

Question 3 (4 points)

Musique et territoire : comment valoriser les fonds musicaux en perte de vitesse ?

Question 4 (4 points)

Votre médiathèque doit composer avec une restriction de 15 % de son budget d'acquisition. Que proposez-vous ?